

ÉTAT CIVIL / À compter d'aujourd'hui et tous les jours dans La Provence

Au cœur de la vie des Marseillais

Par Bernadette Spagnoli

bspagnoli@laprovence-presse.fr

Notre modestie naturelle nous empêche de parler d'exploit mais l'accord qui vient d'être signé par *La Provence*, la Ville et son service d'état civil ainsi que l'ensemble des mairies de secteurs revêt un caractère historique.

Trêve de plaisanterie, à compter d'aujourd'hui et tous les jours nous publions dans nos colonnes une nouvelle rubrique dont les Marseillais seront les principaux acteurs, puisqu'il s'agit d'un carnet d'état civil dans lequel figureront les naissances, les mariages et

“ Un quotidien comme *La Provence* ne pouvait faire l'économie d'une rubrique état civil qui est le reflet de la vie de la cité. ” DIDIER PILLET



► Assis de gauche à droite : Daniel Sperling, Jean-Claude Gaudin et Didier Pillet. Debout de gauche à droite : Louis Frabre, adjoint du 1/7 ; Gérard Audibert, représentant Robert Assante, maire du 11/12^e ; Roland Blum, 1^{er} adjoint ; Samia Ghali, maire des 15^e/16^e ; Maurice Rey, représentant Robert Assante ; Garo Hovsepian, maire des 13^e/14^e ; Patrick Mennucci, maire du 1^{er}/7^e ; Guy Teissier, maire des 9^e/10^e ; Lisette Narducci, maire des 2^e/3^e ; Danièle Blanchard adjointe à Guy Teissier et Dominique Tian, maire des 6^e/8^e.

PHOTO FLORIAN LAUNETTE

les décès. Quelle que soit leur couleur politique, tous les maires de secteur ont été partants. Ils ont affiché une belle unité pour participer à la nouvelle aventure et ont posé pour la postérité lors de la signature de cet accord par Jean-Claude Gaudin, sénateur-maire UMP, Didier Pillet, président-directeur

général de *La Provence* et Daniel Sperling, adjoint en charge de l'état civil.

En 2008 Marseille a enregistré 13 540 naissances, 3 074 mariages et 8 965 décès. Ces événements majeurs d'une vie pourront désormais être publiés après autorisation des intéressés ou de leurs familles.

“ Nous ne divulguerons aucune information sans accord explicite”, insistait Daniel Sperling.

Comment ce carnet d'état civil va-t-il s'organiser ? Pour les naissances figureront les nom, prénom et sexe de l'enfant, pour les mariages les noms et prénoms des époux et pour les décès les

nom, prénom et sexe de la personne.

Pour ceux qui le souhaitent le symbole de leur appartenance religieuse pourra être ajouté.

Pour Jean-Claude Gaudin “ l'état civil dans une ville de 840 000 habitants doit être le plus directement possible qu service de nos conci-

toyens”. Et d'ajouter : “ je me réjouis car la formule que nous venons de trouver avec *La Provence* va pleinement dans ce sens”.

Réjoui, Didier Pillet l'est aussi. “ Un quotidien comme *La Provence* ne pouvait pas faire l'économie d'une rubrique état civil qui est le reflet de la vie d'une cité. La pre-

mière chose que nous devons aux Marseillais c'est de se connaître eux-mêmes, dans leur multiculturalité et dans le respect des libertés de chacun”, concluait-il. ■

A SAVOIR

Retrouver l'état civil en page 15.